

Contact : tél. 03 87 34 19 62 mail : lrlegales@republicain-lorrain.fr

Avis de marché

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Mairie de SIERSTHAL - M. le Maire-3, rue de l'École - 57410 SIERSTHAL
Tél : 03 87 96 31 62
L'avis implique un marché public

OBJET : CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL ET JUS DE FRUITS TRANCHÉ 01 (FERME) TRANCHES 02 ET 03(OPTIONNELLES)

Type de marché : Travaux
Procédure adaptée
Lieu d'exécution : 57410 SIERSTHAL
Forme de marché : Prestations divisées par lots : oui
Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots
Les variantes sont acceptées
LOT 01-Terrassements VRDLOT 02-Gros Oeuvre- Dallage industriel
LOT 03-Charpente Métallique et/ou bois
LOT 04-Couverture Zingurcie
LOT 05-Bardage Métallique
LOT 06-Menuiseries Extérieures Alu
LOT 07- Plâtrerie Faux-Plafonds
LOT 08-Électricité
LOT 09-Plomberie Sanitaires
LOT 10-Carrelages Faïences
LOT 11-Menuiseries Intérieures

Conditions relatives au contrat
Cautionnement : Retenue de garantie de 5 % à laquelle pourra être substituée une garantie à première demande ou une caution solidaire et personnelle conformément à l'article 102 du code des marchés publics.
Financement : Délai global de paiement de 30 jours par mandat administratif
Conditions particulières d'exécution : NON
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :
- Formulaire DC1, Lettre de candidature, Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
Autres renseignements demandés :
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :
- 10 % Note méthodologique
- 35 % Valeur Technique
- 5 % Sécurité des personnes et déchets
- 50 % du Prix

Renseignements administratifs : COMMUNE DE SIERSTHAL
3, rue de l'École 57410 SIERSTHAL
Tél : 03 87 96 31 62 - Mèl : mairie.siersthal@gmail.com
Renseignements Techniques : Christophe SCHINDLER Architecte
21, rue des Vignes 57410 BETTVILLER
Tél : 07 77 95 03 24 - Mèl : christophe.schindler@sfr.fr

Remise des Offres : 14 mars 2019 à 17H00 au plus tard
Langues pouvant être utilisées dans l'offre de la candidature : français.
Unité monétaire utilisée : l'euro
Validité des offres : 60 jours, à compter de la date limite de réception des offres

Envoi à la publication : le 14 février 2019
Les dépôts de plis doivent impérativement être remis par voie dématérialisée sur le site <https://marchespublics-paysdelotiche.com/infos/marches> ou déposer en mairie avant le 14 mars 2019 à 17h00.

13549399

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

POUVOIR ADJUDICATEUR : VILLE DE SARRALBE - 1, place de la République - BP 20025 - 57430 SARRALBE. Tél. 03 87 97 80 17 - Fax 03 87 97 81 54

OBJET DU MARCHÉ : Maison du temps libre et école maternelle de Rech. Acquisition, installation et mise en place de matériel de cuisine.

DELAI D'EXECUTION : Délai de livraison et installation pour le 26 août 2019.

RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATIONS : La consultation de cet avis, le téléchargement du dossier de consultation et la remise des offres par voie électronique sont accessibles sur le site : <http://reprographic.synapse-entreprises.com>

CRITERES D'ATTRIBUTION : Les critères d'attribution sont énoncés dans le règlement de consultation.

PROCEDURES : Type de procédure : Procédure adaptée ouverte en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Le 6 mars 2019 à 12h00.

DATE MINIMUM DE VALIDITE DES OFFRES : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

COMPOSITION ET MODALITES DE REMISE DES OFFRES : Voir règlement de consultation.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES : Renseignements techniques et administratifs : Service technique de la ville, Romain BEIIR : 03 87 97 30 35, Mail : romain.beirr@ville-sarralbe.fr

DATE D'ENVOI DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC : Le 12 Février 2019

Le Maire, Pierre Jean DIDOT

135663800

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identité de l'organisme qui passe le marché : Commune de GRAVELOTTE, 27, rue d'Arz, 57130 GRAVELOTTE

Objet du marché : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la transformation de l'ancien musée en micro-crèche et cabinet médical

Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016

Date limite de réception des offres : 11/03/2019 à 12h00

Retrait des dossiers : Téléchargez le dossier de consultation sur la plateforme <http://marchespublics-matec57.fr/>

Dépôt des candidatures et des offres : uniquement par voie électronique sur la plateforme <http://marchespublics-matec57.fr/>

Contact : * Mairie de Gravelotte 03 87 60 92 56 mairie-gravelotte@wanadoo.fr
* MATEC (assistant à maîtrise d'ouvrage) 03 55 94 18 11 marches.publics@matec57.fr

Date d'envoi à la publication : 12/02/2019

135708100

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identité de l'organisme qui passe le marché : Syndicat de Mulcey Saint-Médard, 1 Grand Rue, 57260 MULCEY

Objet du marché : Marché de travaux pour la mise en place de 10 compteurs généraux sur le réseau d'eau potable

Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016

Date limite de réception des offres : 15/03/2019 à 12h00

Retrait des dossiers : Téléchargez le dossier de consultation sur la plateforme <http://marchespublics-matec57.fr/>

Dépôt des candidatures et des offres : uniquement par voie électronique sur la plateforme <http://marchespublics-matec57.fr/>

Contact :
* Syndicat de Mulcey Saint-Médard 03 87 86 00 13 mairiedemulcey@wanadoo.fr
* MATEC (assistant à maîtrise d'ouvrage) 03 55 94 18 11 marches.publics@matec57.fr

Date d'envoi à la publication : 13/02/2019

135861400

VILLE DE FAMECK

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MARCHÉ DE SERVICES EN PROCEDURE ADAPTEE

1. Identification de l'organisme acheteur : Monsieur le maire de Fameck, Mairie de Fameck - 29 avenue Jeanne d'Arc - 57290 FAMECK
Tél. : 03.82.88.22.22 - Fax : 03.82.58.08.00 - email : mairie@ville-fameck.fr

2. Objet du marché : Entretien des espaces verts - année 2019 Lot 1 - Marché n° 201901 et Lot 2 - Marché n° 201902

3. Conditions de participation : " Conformément aux dispositions de l'article 38 de l'ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015, l'exécution du marché comporte une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique"

4. Conditions de délai : Date limite de réception des offres : Vendredi 01 mars 2019 à 17 h

5. Date d'envoi à la publication : Le 13/02/2019

6. Retrait des dossiers et renseignements : Dossiers disponibles sur <https://eurolegales.marches-demat.com>
* Renseignements administratifs : Services Techniques de la Ville de Fameck, Tél : 03.82.88.22.45 - Fax : 03.82.88.22.48
* Renseignements techniques : Mr Rossi ; Tél : 03.82.88.22.12
Ou Mme CORSET : vcorset@ville-fameck.fr

135863500

Avis d'attribution

VILLE D'AMNEVILLE

Liste des Marchés conclus en 2018

En application de l'article 107 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

est consultable sur le site internet www.amneville-les-thermes.com ainsi que notre profil acheteur : <http://amneville.ynapse-entreprises.com>

135816900

AVIS D'ATTRIBUTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Autorité délégante et adresse : Nom et adresse : S.I.A.V.O., syndicat Intercommunal d'assainissement de la Vallée de l'Orne, 10, rue Gustave Charpenier (siège administratif), 57120 Rombas

Nature de l'autorité délégante : Syndicat Intercommunal d'Assainissement (Syndicat mixte)

Objet de la délégation de service public
Intitulé de la délégation de service public : DSP 01-2018 Délégation de service public d'assainissement du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée de l'Orne sur 10 communes du périmètre Syndical

Texte en application duquel la convention est conclue : L 1444-1
Objet de la délégation : Délégation de service public d'assainissement du Syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée de l'Orne sur 10 communes du périmètre Syndical

Domaine de la délégation : Service d'assainissement
Durée de la délégation : 5 ans

Lieu principal d'exécution de la délégation : Périmètre du Syndicat (Amnéville, Clouange, Gandrange, Mondelange, Moyeuve-Petite, Rombas, Richemont, Rosselange, Uckange, Viry/Orne)

Informations sur le montant prévisionnel total de la convention : 5 595 000 euros
Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 90480000

Procédure
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

Attribution de délégation de service public
Date de la signature de la convention par l'autorité délégante : 19 décembre 2018

Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel une décision d'attribution de la délégation de service public a été prise : VEOLIA EAU, Direction Régionale, 103 rue aux Arènes - 57003 Metz

Renseignements complémentaires
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Strasbourg
Date d'envoi du présent avis : 13 février 2019

135868000

Avis publics

Commune de Stuckange

PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par un arrêté du 12 février 2019, Monsieur le maire de la commune de Stuckange, a prescrit la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme. Cette modification porte sur les objectifs suivants :

- L'adaptation des dispositions réglementaires de l'article 3 des zones urbaines et à urbaniser et sa traduction dans le rapport de présentation ;
 - L'adaptation des dispositions réglementaires de l'article 4 des zones urbaines et à urbaniser ;
 - L'adaptation des dispositions réglementaires de l'article 12 des zones urbaines et à urbaniser ;
 - L'adaptation de l'orientation d'aménagement et de programmation n°2 relative au secteur de la Sapinière.
- Cet arrêté est affiché et peut être consulté en mairie de Stuckange (9, rue des Lilas à 57970 Stuckange), pendant un mois à compter du 12 février 2019.

135869100

Metz Métropole COMMUNE de PELTRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n° PT 02/2019 en date du 21/01/2019, le Président de Metz Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du PLU de la commune de PELTRE.

Ce projet a pour objet de maîtriser le développement urbain de la commune afin de garantir une évolution équilibrée de la population en privilégiant les opérations de requalification ou de densification en zone urbanisée, protéger les espaces naturels et agricoles de la commune et conforter le cadre de vie des riverains, en maintenant et renforçant les équipements, services et les dynamiques économiques, ainsi que la diversité des moyens de circulation sur la commune.

Monsieur Claude MAURY, est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG.
Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations par voie électronique aux adresses suivantes : elaboration-peltre@mail.registre-numerique.fr ou via le site <https://www.registre-numerique.fr/elaboration-peltre>, ainsi que sur les registres ouverts à cet effet, tenus à sa disposition :
- au siège de Metz Métropole, Harmony Park, 11 Boulevard Solidarité BP 55025, 57071 METZ Cedex 3 ;
- à la Mairie de PELTRE, 1 rue de Gargan, 57245 PELTRE
- Ceci pendant une durée de 31 jours consécutifs, du 11 février au 13 mars 2019 aux jours et heures habituels d'ouverture.

En vue de recueillir les observations orales et écrites du public, le Commissaire Enquêteur tiendra ses permanences en Mairie de PELTRE, siège de l'Enquête Publique, les :
- Lundi 11 février de 9h00 à 11h30
- Vendredi 1er mars de 16h00 à 19h00
- Mercredi 13 mars de 16h00 à 19h00

Toutes les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur les sites Internet suivants :
- <https://www.metzmetropole.fr>
- <http://www.mairie-peltre.fr>

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public à Metz Métropole, en Mairie de PELTRE et en Préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site Internet de la Métropole et de la Commune.
Au terme de l'Enquête Publique, l'approbation du Plan Local d'Urbanisme pourra être adoptée par Metz Métropole, autorité compétente en la matière.

131627000